

RÈGLEMENT DE L'ETIENNETTE TRAIL

Date :
Lundi 06 avril 2026



Par l'acceptation de ce règlement, le participant à l'Etienne Trail :

- reconnaît avoir pris connaissance du règlement général de l'évènement et en accepte l'intégralité des articles suivants,
- réalise l'engagement qu'il prend en participant à cet évènement et considère son degré d'exigence physique en lien avec le parcours choisi,
- s'engage à participer dans un esprit de convivialité, de respect, et dans la coopération avec l'organisation de l'évènement.

Article 1 : Descriptif des courses

Les courses adultes :

L'Etienne trail est un Trail d'environ **25 km et 700m** de dénivelé positif se déroulant majoritairement sur sentiers et chemins forestiers.

Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés au Trail** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à la diversité de terrains liée aux sections plus sauvages et technique, des montées soutenues en pleine nature.

Le Rouvre est un Trail de courte distance d'environ **16 km et 400m** de dénivelé positif se déroulant majoritairement sur sentiers et chemins forestiers.

Le parcours s'adresse à des athlètes **bien préparés au Trail de courte distance** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance, l'adresse et la capacité d'adaptation à la diversité de terrains et au cheminement en pleine nature.

Côteau de la Boulette est une course nature, d'environ **8 km et 200 m de dénivelé positif** se déroulant sur sentiers et chemins forestiers.

Le parcours s'adresse à des athlètes **préparés au trail découverte** ; il demande des qualités propres à la discipline que sont l'endurance et la capacité à courir en pleine nature.

Cette course est ouverte à la catégorie Cadet (U18 soit les années 2009 et 2010)

Cette course est ouverte aux Joëlettes.

Sur l'ensemble de ces courses, il est interdit d'être accompagné, par un Pacers, un animal, un vélo, trottinette, une moto etc...

Une marche pedestre :

Une marche pedestre d'environ 8 km est également proposée sur le tracé du Côteau de la Boulette. Celle-ci prend son départ en même temps que la course Côteau de la Boulette, les marcheurs devront se placer obligatoirement à l'arrière du peloton.

Une signalétique particulière sera mise en place à la fin du parcours pour des questions de sécurité.

Courses Kids : 4 courses destinées aux jeunes :

Cette animation se veut avant tout festive et ludique !

Son objectif : Initier les enfants (de 3 à 15 ans) aux joies du trail, sur des parcours pensés pour eux. Les courses proposées se veulent festives !

Chaque apprenti traileur sera récompensé pour son effort et pourra aussi profiter d'un ravito. Les courses KIDS ne sont pas chronométrées.

Détails des 4 courses :

1) Le p'tit Runner : Réservé aux « 3/5 ans » (possibilité d'être accompagné d'un adulte) : Une boucle d'environ 400m. Départ le lundi 6 avril à 14h30 heures.

2) La ronde du parc : Pour « les 6/8 ans » : Une boucle d'environ 800m. Départ le lundi 6 avril à 14h45.

3) La foulée nature : Pour « les 9/11 ans » : Une boucle d'environ 1200m. Départ le lundi 6 avril à 15h00.

4) La grimpette : Pour les « les 12/15 ans » : boucle d'environ 2000m. Départ le lundi 6 avril à 15h15.

Les inscriptions s'effectuent sur place pour les courses KIDS. Les inscriptions peuvent être réalisées au plus tard une heure avant le départ de chaque course KIDS, dans la limite des places disponibles. Le certificat médical n'est pas exigé, mais **pour valider l'inscription une décharge doit être complétée obligatoirement par le représentant légal de l'enfant.**

Chaque inscrit aura un dossard nominatif qu'il pourra conserver.

Article 2 : Profil des courses

L'Etienne Trail (25 km)

Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent être conscients que L'Etienne Trail est un Trail à fort dénivelé, au cœur d'un massif forestier, empruntant des secteurs techniques et exigeants. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course est composée de traversées de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les mains courantes, etc... Les participants s'engagent à porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonomes durant au moins 10km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes.

Le Rouvre (16km)

Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent savoir que le Rouvre est un Trail de courte distance à dénivelé modéré, au cœur d'un massif forestier, empruntant des secteurs exigeants. Le risque de dé-balisage existe sur ce type d'épreuve. Certains secteurs du parcours ne sont couverts par aucun réseau de téléphonie mobile. La course est composée de traversées de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les mains courantes, etc... Il est recommandé aux participants de porter sur eux les aliments et le matériel leur permettant d'être totalement autonomes durant au moins 5km. Ils doivent s'équiper pour faire face à d'éventuelles conditions météo extrêmes.

Le Côteau de la Boulette (8km)

Les coureurs qui souhaitent s'inscrire doivent savoir que le Côteau de la Boulette est une course nature à dénivelé modéré. La course est composée de traversées de villages et de routes ouvertes à la circulation. Les conditions météorologiques peuvent rendre particulièrement dangereuses les zones techniques, les mains courantes, etc...

Article 3 : Inscriptions

L'Etienne Trail, Le Rouvre, et le Côteau de la Boulette sont ouvertes aux coureurs selon les catégories d'âge indiquées en vert dans le tableau ci-dessous, sur présentation d'un PPS à jour ou d'une licence FFA

Sur l'ensemble de ces parcours chronométrés, il est interdit d'être accompagné, par un Pacers, un animal, un vélo, trottinette, une moto etc...

Course	Distance en km	D+ en mètres	KM effort	3/5ans 2023-2022-2021	6/8 ans 2020-2019-2018	9/11ans 2017-2016-2015	12/15 ans 2014-2013-2012-2011	Cadets U18 2010-2009	Junior U20 2008-2007	Espoir U23 2006 à 2004	Sénior	Master
Etienne Trail	25	700	32	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Le Rouvre	16,8	450	21	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Le Côteau de la boulette	8	250	10,5	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
La grimpe	2			NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
La foulée nature	1,2			NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON
La ronde du parc	0,8			NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Le P'tit Runner	0,4			OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

L'attention des coureurs est attirée sur le fait qu'au-delà de l'obligation légale du point précédent, une visite médicale sérieuse permet de détecter d'éventuels problèmes de santé incompatibles avec une course en compétition, et ce, même si le coureur se sent en parfaite condition physique. A ce titre, un électrocardiogramme d'effort est fortement conseillé, d'autant plus si le coureur a 40 ans ou plus.

Le PPS/la licence FFA doit être impérativement inséré lors de votre inscription. A défaut, l'inscription ne pourra pas être finalisée en vue de sa validation.

La tarification :

Les inscriptions se font exclusivement en ligne*

*(A l'exception des courses Kids qui feront l'objet d'une inscription sur place le jour J)

Les paiements se font en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Une confirmation est envoyée par mail après validation. La validité de l'inscription peut être vérifiée à tout moment sur ledossard.com

Tout dossier incomplet sera rejeté.

		Etienne Trail	Le Rouvre	Le Côteau de la boulette
du 31/12/2025 à 00h01	au 10/03/2026 à 23h59	25 €	17 €	8 €
du 11/03/2026	au 04/04/2026 à 23h59	27 €	19 €	10 €

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf cas exceptionnels (cf. article 8 : Annulation).

Les transferts d'inscriptions sont autorisés uniquement via la plateforme d'inscription et selon les modalités indiquées dans l'article 8 du présent règlement.

Toute cession en dehors de cette procédure est interdite.

En cas de transfert illégal, le cédant est tenu responsable de tout accident causé ou subi par le bénéficiaire qui sera automatiquement disqualifié.

Tarification des repas :

La réservation des repas s'effectue en ligne jusqu'au mardi 31 mars 2026. **Puis sur place jusqu'à 10H.**

Tarif unique 9€ : plat + dessert

Les repas seront à retirer au niveau de l'espace restauration dès 11H30

Article 4 : Retrait de dossard, horaires départ et podiums.

Conditions de retrait :

Les coureurs devront se munir d'une pièce d'identité et de leur téléphone portable, pour un contrôle du numéro.

Le retrait de dossard par une tierce personne est possible sous présentation de la pièce d'identité du coureur concerné par ce retrait.

La remise des dossards s'effectuera dans le magasin DECATHLON CHARLEVILLE-MEZIERES, 55 Route de Prix, 08000 Charleville-Mézières :
Le samedi 4 avril 2026 de 10h00 à 14h00

Toutefois, une remise des dossards aura lieu à la salle polyvalente de Rouvroy sur Audry selon le créneau horaire suivant :
Le lundi 6 avril 2026 : 08h30 à 09h45

Attention, plus aucun dossard ne sera délivré en dehors du créneau ci-dessus.

Tous les départs se dérouleront à la salle polyvalente (Rue de la pelle - Rouvroy sur Audry 08150). Les organisateurs se réservent le droit d'ajuster les heures de départ si nécessaire.

Courses adultes :

- Heure de départ de l'Etienne Trail le lundi 6 avril 2026 : 10H00
- Heure de départ du Rouvre le lundi 6 avril 2026 : 10H10
- Heure de départ du Côteau de la Boulette le lundi 6 avril 2026 : 10H20

Courses jeunes :

- Heure de départ Le P'tit Runner le lundi 6 avril 2026 : 14h30
- Heure de départ La ronde du parc le lundi 6 avril 2026 : 14H45
- Heure de départ Les foulées nature le lundi 6 avril 2026 : 15h00
- Heure de départ La grimpe le lundi 6 avril 2026 : 15H15

	Côteau de la Boulette			Le Rouvre			Etienne trail		
Points de contrôle	KM	Passage 1er	Passage dernier	KM	Passage 1er	Passage dernier	KM	Passage 1er	Passage dernier
Départ	0	10H20		0	10H10		0	10H00	
R1				8	10H46	11H42	8	10H39	11H35
R2							16,5	11H14	12H57
Arrivée	8	10H55	12H00	16,8	11H10	13H10	25	11H52	14H30

En blanc : temps de passage prévisionnel

En rouge : horaire de fin de course

Les concurrents, hors délais ou mis hors course, qui poursuivraient leur progression au-delà de ces barrières horaires, le feraient **hors-course et sous leur propre responsabilité.**

En cas de d'intempéries ou de demandes des autorités, un parcours de replis pourrait être proposé aux coureurs.

PODIUMS :

- L'Etienne Trail lundi 6 avril 2026 à partir de 13h30 et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme
- Le Rouvre lundi 6 avril 2026 à partir de 13h30 et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme
- Côteau de la Boulette lundi 6 avril 2026 à partir de 13h30 et à l'arrivée des 3 premiers scratch homme et femme
- Courses Kids un souvenir pour chaque participant.

Article 5 : Sécurité course

Dispositif de secours :

Les secours seront assurés par des secouristes. Des liaisons radio/téléphoniques seront mises en place.

Un poste de secours est implanté sur la base Départ/Arrivée. Les points de ravitaillement et les signaleurs sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course.

Ce poste de secours est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Toutefois, il est vivement conseillé à tout coureur recevant un traitement médical, d'en informer l'organisation, afin d'optimiser une éventuelle intervention des secours, surtout en cas de diabète, d'allergie, de maladie cardiaque et de l'appareil circulatoire et notamment de traitement anticoagulant ...

Obligations des participants :

- Sur les parties du parcours empruntant une voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route, utiliser les trottoirs et les passages piétons etc. Le coureur sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.
- Le dossard devra être porté de façon visible/non couvert afin de faciliter les pointages. Des sanctions pourront être appliquées aux coureurs qui ne respecteraient pas ces consignes. Des pointages seront effectués tout au long du parcours.
- Les coureurs sont tenus de porter assistance à toutes personnes rencontrées en difficulté et d'en informer immédiatement les secours et les organisateurs.
- Pour des raisons de sécurité, les téléphones portables sont obligatoires pour la course Etienne Trail de 25KM. La fourniture par l'organisation du n° d'appel du PC sécurité de la course permettra de communiquer aisément en cas de problème.
- Chaque coureur doit prendre en note l'ensemble des numéros d'urgence ou nécessaires à l'organisation.

Article 6 : Ravitaillement & Assurances

Les courses sont à réaliser en semi-autonomie. Chacun doit avoir un équipement adapté à ce type d'épreuve. Les ravitaillements constituent un soutien d'hydratation et alimentaire.

L'Etienne Trail:	Le Rouvre :	Côteau de la Boulette :
2 ravitaillements + Arrivée	1 ravitaillement + Arrivée	1 ravitaillement à l'arrivée

Des contrôles inopinés des sacs seront effectués avant le départ, sur le parcours et à l'arrivée. En cas de refus de présentation du matériel, le coureur sera mis hors course.

L'absence d'un des matériels listés dans l'**article 7**, entraînera une pénalité (voir détail article 14).

Les coureurs à court de réserve alimentaire ou réserve alimentaire jugée insuffisante pour rejoindre le prochain ravitaillement ou la ligne d'arrivée, seront mis hors course.

Le port d'une tenue de course adaptée à la météo et de chaussures course running type trail fermées est vivement conseillé.

Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin de vérifier les conditions de régularité de la course.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. A ce titre, il faut noter que pour la réussite de ce type d'épreuve individuelle, **une bonne préparation physique ainsi qu'une capacité d'autonomie sont indispensables.**

Gobelets : afin de limiter la quantité de déchets, et ainsi préserver l'environnement, aucun gobelet ne sera fourni lors des ravitaillements des 3 courses : L'Etienne Trail, le Rouvre, le Côteau de la Boulette.

Sac d'arrivée : les coureurs ont la possibilité de laisser un sac avec change et nécessaire de douche avant le départ avec l'étiquette fournie par l'organisation comportant le numéro de dossard. Ce sac pourra être récupéré par son propriétaire, à l'arrivée, contre la présentation du bracelet.

Toutes les **assistances extérieures** (alimentaires, accompagnateurs ou autres...) sont interdites sur le parcours de la course, sous peine de disqualification, notamment : dépose de bouteilles et de nourritures sur le parcours, achat de denrées alimentaires dans les villages traversés, ravitaillement sauvage dans les coffres de voitures, etc... L'assistance extérieure est aussi interdite sur les aires de ravitaillement.

Zone de délestage : cette zone est située sur les ravitaillements. Elle permet à chaque coureur :

- de se ravitailler,
- de se délester des déchets issus du ravitaillement.

Toute détérioration, dégradation, pollution des parcours entraînera une pénalité (cf articles 11 et 14)

Article 7 : Équipement obligatoire/recommandé

Le Trail Etiennette

- Une réserve alimentaire permettant d'effectuer au moins 10 km en totale autonomie alimentaire soit 300 calories minimum,
- Un sifflet,
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm (équipement recommandé),
- 0.5 litres d'eau au départ de la course,
- Un téléphone portable en état de fonctionnement est obligatoire, allumé et avec abonnement international pour les étrangers et le numéro d'urgence enregistré.

Le Rouvre

- Un sifflet,
- Une bande adhésive élastique de 2m minimum, largeur 5 à 7cm (équipement recommandé),
- 0.5 litres d'eau au départ de la course (équipement recommandé),
- Une réserve alimentaire pour au moins 5 km soit 200 calories minimum (équipement recommandé).

Le Côteau de la Boulette

- Un sifflet,
- 0,3 litres d'eau au départ de la course (équipement recommandé).

Pour l'ensemble des courses Adultes, une couverture de survie pourra être exigée selon les conditions météorologiques.

Article 8 : Conditions d'annulation, de remboursement et de modification d'inscription

Assurance annulation :

Les participants peuvent souscrire une assurance proposée par l'organisation permettant un remboursement complet (hors frais de plateforme) en cas d'annulation de leur inscription.

Remboursement sans assurance :

Pour les participants n'ayant pas souscrit d'assurance, un remboursement de 60 % du montant du dossard (hors options et frais de plateforme) sera accordé pour toute annulation effectuée avant la date du 1^{er} mars 2026. Passé cette date, un justificatif médical ou professionnel sera requis pour obtenir un remboursement au même taux.

Transfert d'inscription :

Aucune liste d'attente ne sera mise en place. Cependant, les participants pourront transférer leur inscription à une autre personne jusqu'à la veille de l'ouverture de la remise des dossards.

Modification de la distance :

Les participants auront la possibilité de modifier la distance de leur course jusqu'au moment du retrait de leur dossard. En cas de changement pour une distance supérieure, la différence tarifaire sera à régler. En cas de changement pour une distance inférieure, aucun remboursement de la différence ne sera effectué.

Ces conditions visent à clarifier les règles d'inscription et d'annulation pour garantir une gestion optimale et équitable de l'événement pour tous les participants.

Article 9 : Nombre de coureurs

Le nombre maximal de coureurs est de 499 sur l'ensemble des 3 courses adultes.

Article 10 : Antidopage

Les participants aux 3 courses s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport.

Article 11 : Ethique de la course – Eco citoyenneté

En s'inscrivant à l'une des 3 courses, le coureur s'engage explicitement à respecter le présent règlement ainsi que l'éthique des courses. L'Etienne Trail se veut respectueux de son environnement naturel et humain. Ainsi, la plus grande courtoisie est requise vis-à-vis des bénévoles qui choisissent de consacrer une partie de leur temps libre à la course.

- Le respect de l'environnement est une condition nécessaire pour permettre la pérennité des courses de pleine nature. Ainsi, il est formellement interdit de jeter des déchets ailleurs que dans les poubelles réservées à cet effet. Evitez le gaspillage et le sur-emballage (alimentaire, papier et équipement).

Des contrôles seront réalisés en course pour assurer le respect de ces différents points. Les arbitres seront habilités à procéder à une pénalité de 1h pour une première infraction à ces règles, et à l'exclusion du coureur en cas de récidive.

- Certains passages de course traversent des propriétés privées dont les occupants acceptent la gêne inhérente à la course. Le respect de ces propriétés privées et de leur propriétaire sont une exigence absolue.
- Les coureurs s'assureront que leur véhicule et ceux des personnes les accompagnant ne causent pas de dommages à la végétation ni de gêne aux autres usagers de la voirie. Merci de privilégier le covoiturage.
- Respecter le balisage des parkings, les informations détaillées seront disponibles sur notre site. La compétition n'a de sens que dans le respect des autres concurrents.
- Respecter les parcours balisés : Respecter les sols en suivant scrupuleusement le parcours tracé par les organisateurs afin de respecter les sites traversés (faune et flore). Le hors-piste n'est pas autorisé même en l'absence de balisage.
Toute tricherie caractérisée sera passible d'une exclusion immédiate de la course.
- En outre, tout coureur est tenu d'assurer en priorité l'assistance à un autre concurrent qui serait en difficulté (blessure, état de grande faiblesse, hypothermie...). Selon les circonstances et en cas d'estimation fiable, le temps pris par le concurrent pour porter secours à un autre coureur pourra être décompté de son temps final, sur sa demande, après enquête et accord de la direction de course.

Article 12 : Classements et récompenses

Pour chacune des 3 courses adultes, pour les coureurs ayant franchi la ligne d'arrivée, il sera procédé aux classements scratch des 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque course.

Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers des classements de chaque course.

- Scratch Hommes,
- Scratch Femmes.

Un lot finisher sera remis aux coureurs de chaque course à la restitution du dossard.

Une récompense sera remise à chaque apprenti traileur sur les courses KIDS.

Aucune récompense en argent ne sera délivrée.

Les temps et classements finaux complets seront disponibles sur la ligne d'arrivée et au plus tard le lendemain avant 18H00 sur le site internet de l'association organisatrice.

Les résultats seront en direct sur l'application ultratiming : <https://www.ultratiming.live/evenement/etienne-trail-2026>

Article 13 : Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de ACM IARD SA.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

Article 14 : Pénalités, disqualification, abandon

PENALITES :

- 15 min pour dossard non visible
- 1h pour jet de détritus sur le parcours, incivilité en général, détérioration/dégradation des parcours et propriétés privées traversées
- 1h pour non-présentation du téléphone en état de marche.
- 1h pour assistance alimentaire externe

Pour l'Etienne Trail :

- 10 minutes par matériel manquant (sifflet)

DISQUALIFICATION :

- Non présentation de réserve alimentaire suffisante pour rejoindre le prochain ravitaillement ou la ligne d'arrivée.
- Non-respect du parcours (y compris hors-piste)
- Dopage
- Non soumission à l'examen d'un médecin sur la course ou refus d'appliquer sa décision.
- Comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice aux autres coureurs, aux organisateurs ou au terrain.

ABANDON :

En cas d'abandon le coureur devra :

- rejoindre par ses propres moyens la zone de ravitaillement la plus proche (y compris l'arrivée),
- signaler son abandon à un membre de l'organisation de l'évènement (ravitaillement, signaleurs, serre-file),
- lui remettre son dossard et appeler la cellule abandon au numéro disponible sur la base.

Pour éviter des recherches de coureurs inutiles par le service de secours et pour des raisons de sécurité, nous comptons sur vous pour respecter cette règle.

Rappel Article 13 : En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée dès la prise de décision par le coureur ou l'organisation de l'évènement.

Article 15 : Modification du parcours et annulation de la course

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo défavorables, l'Organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter la course ou de modifier le parcours, voire d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

Article 16 : Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs de l'ensemble des courses ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires, les médias à utiliser et à diffuser le classement de la course, informations personnelles, les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, et dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur ainsi que la société de chronométrage Ultra timing.

Toute inscription implique la prise de connaissance du présent règlement et son acceptation.

Version du 30 décembre 2025